

Cercle de silence Versailles

Lettre n°57 – 11 décembre 2014

25^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

ratifiée par la France en 1990. Au cœur de ses principes : la non-discrimination, la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant et la participation de celui-ci aux décisions qui le concernent.

Dans ce pays, de nombreux mineurs n'en bénéficient pas, ou pas autant que d'autres. Parce qu'ils font partie des pauvres, ceux que l'on ne veut pas voir, qui font peur. Parmi eux, certains en sont encore davantage exclus.

Des enfants ballottés d'un hébergement de fortune à l'autre, qui dorment dans la rue, changeant d'école au gré des hébergements insalubres, déplacés, refusés d'inscription scolaire (forcément, ils sont roms)

Des enfants cachés, des enfants qui redoutent le jour, où avec leurs parents déboutés de leur demande d'asile, la Police viendra en force les chercher ...Des enfants privés de liberté des jours et des jours, enfermés dans un Centre de Rétention Administrative, vivant eux-aussi l'angoisse de l'expulsion annoncée.

Des adolescents isolés étrangers, pris en charge par l'Aide Sociale parce qu'ils sont mineurs, soupçonnés au moment de leurs 18 ans d'avoir menti, sur leur âge, leur vie : convoqués à la police, conduits à l'hôpital sous escorte policière, ils subissent des tests osseux, des examens physiologiques humiliants destinés à les caractériser comme majeurs, quelle que soit la réalité de leur parcours ou des documents fournis, et leur attribuent un âge compris entre 19,7 et 35 ans... En les disant majeurs, on fait d'eux des menteurs, profiteurs, coupables, et certains sont emprisonnés. La plupart sont « seulement » rejetés, mis hors des circuits d'accueil [...] D'autres encore, mineurs ou jeunes majeurs isolés, pourtant scolarisés, vivent dans la rue.

RESF www.educationssansfrontieres.org

Le 9 décembre, le parlement français va commencer l'examen d'une nouvelle réforme du «Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile » (**CESEDA**).

Le projet du gouvernement ne va pas dans le bon sens, car il reste accroché aux peurs et aux préjugés sur l'étranger fraudeur, profiteur et dangereux. Le premier volet étudié concerne la demande d'Asile.

Réelles avancées issues du droit européen qui s'impose, ainsi que de batailles contentieuses menées par les associations. Il vise notamment à : réduire les délais d'examens ; proposer à presque tous les demandeurs d'asile une offre d'entrée en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile et une allocation financière qui tiendra compte de la composition familiale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il prévoit aussi un examen adapté pour des personnes vulnérables, telles que les mineurs et les victimes de torture.

Reculs importants, car la réforme se construit sur le principe de surveillance des demandeurs d'asile qui seront assignés dans des lieux d'hébergement, afin de pouvoir les expulser plus facilement, au cas où leur demande d'asile serait rejetée. Il est prévu que ceux qui quittent leur lieu d'hébergement sans autorisation pendant plus de 48 h, pourront se voir non seulement supprimer leurs droits sociaux, mais aussi clore leur demande d'asile.

Dans le fond, un demandeur d'asile, c'est qui ? C'est vous et moi le jour où la vie bascule. Où est la garantie d'une vie digne pour les demandeurs d'asile qui choisissent la France ? L'accueil et la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, sont un droit international comme un devoir d'humanité.

(CdS Marseille 20/11/2014)

Que Noël soit l'accueil de tous dans la dignité !

Conférence sur le thème de «L'accueil de l'étranger», par le P. Christian MELLON (s.j.)
le 11 décembre à 20h30 au Centre Huit à Versailles, 8 rue de la Porte de Buc,
Entrée Libre

Le Cercle de Silence de Versailles se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h
Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)
Les prochaines dates : 8 janvier, 12 février et 12 mars 2015

Site Internet: <https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles> - Courriel: cercladesilence@gmail.com

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Pour s'abonner à la Lettre mensuelle du Cercle de Silence de Versailles, vous pouvez :

-soit laisser votre adresse mail lors du Cercle de Silence

-soit envoyer un message « Abonnement » sur notre mail : cercledesilence.versailles@gmail.com

Pour vous désabonner, envoyer un message « Desabo » sur notre mail.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).